



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 03 OCTOBRE 2024

Délibération affichée

Le 07 OCT. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 70/2024

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 27 septembre 2024

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; -Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BIDELOGNE Fred ; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (procuration donnée à M. Patrice TABAR) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. Roland GENDREY) ; - M. GEOFFROY Ludji (procuration donnée à Mme Julie OTTO) ; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS ET EXCUSÉ(ES)** : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux.**

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
DU BUDGET PRINCIPAL**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire soumet à votre agrément une proposition de modification des crédits ouverts pour l'exercice 2024.

### BUDGET PRINCIPAL

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif	DM n°1	Vote
011	Charges à caractère général	3 786 922,21	442 700,00	4 229 622,21
012	Charges de personnel	17 282 342,31		17 282 342,31
65	Autres charges de gestion courantes	1 950 076,00	35 000,00	1 985 076,00
66	Charges financières	141 578,75		141 578,75
67	Charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00		0,00
042	Opé ordre de transf entre sections	1 106 700,00	132 679,40	1 239 379,40
023	Virement à la section d'investissement	3 710 832,91	-415 874,67	3 294 958,24
RAR	Reste à réaliser	168 595,28		168 595,28
	<b>Total</b>	<b>28 197 047,46</b>	<b>194 504,73</b>	<b>28 391 552,19</b>

#### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre doit être augmenté de 442 700,00 € afin de régulariser les consommations d'eau des années antérieures de la Communauté d'Agglomération et palier aux diverses dépenses relatives à la fin de l'année (boulevard des artisans, ...).

#### Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes

35 000,00 € sont inscrits pour effectuer le remboursement de la subvention « Stratégie Pauvreté 2021 ».

#### Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une provision d'un montant de 132 679,40 € doit être faite afin de permettre de couvrir le risque concernant l'affaire liée à la société KARUKERA INNOV TP (Rénovation crèche de Rivière-des-Pères) ainsi que les créances irrécouvrables antérieures à 2019. Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et en recette d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer le chapitre 023 de 415 874,67 €.

**TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :  
194 504,73 €.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Budget Primitif	DM n°1	Vote
002 Solde d'exécution reporté	4 251 751,90		4 251 751,90
013 Atténuations de charges	200 000,00		200 000,00
70 Produits services, domaines et ventes	772 460,40	810,00	773 270,40
73 Impôts et taxes	9 146 594,36		9 146 594,36
731 Fiscalité locale	8 894 329,00		8 894 329,00
74 Dotations et participations	4 552 405,30		4 552 405,30
75 Autres produits de gestion courantes	262 502,00	25 387,24	287 889,24
76 Produits financiers	4,50		4,50
77 Produits exceptionnels	50 000,00		50 000,00
042 Opér.ordre de transf. entre sections	67 000,00	168 307,49	235 307,49
RAR Reste à réaliser			0,00
<b>Total</b>	<b>28 197 047,46</b>	<b>194 504,73</b>	<b>28 391 552,19</b>

Chapitre 70 - Produits services, domaines et ventes

810,00 € de taxes pour l'occupation du domaine public ont été perçues dans le cadre du Festival Patrimoine en Lumière.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courantes

Des subventions pour un total de 25 387,24 € ont été attribuées à la ville de Basse-Terre dans le cadre du Festival Patrimoine en Lumière.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une reprise de la provision sur créances irrécouvrables de 168 307,49 € doit être faite.  
Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au chapitre 042 et en dépense d'investissement au chapitre 040.

**TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :  
194 504,73 €.**

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	Budget Primitif	DM n°1	Vote
13	Subventions d'investissement		176 200,00	176 200,00
16	Emprunts et dettes	710 000,00		710 000,00
20	Immobilisations incorporelles	301 351,15		301 351,15
21	Immobilisations corporelles	2 037 284,00	400 000,00	2 437 284,00
23	Immobilisation en cours	5 342 180,00	-1 027 702,76	4 314 477,24
27	Autres immobilisations financières	9 211,50		9 211,50
040	Opé ordre de transf entre sections	67 000,00	168 307,49	235 307,49
041	Opérations patrimoniales	0,00	150 045,33	150 045,33
RAR	Restes à réaliser	1 440 113,44		1 440 113,44
	<b>Total</b>	<b>9 907 140,09</b>	<b>-133 149,94</b>	<b>9 773 990,15</b>

### Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les 176 200,00 € correspondent au remboursement de l'avance perçue par le Conseil Régional pour la réhabilitation de la maison LIENSOL pour un montant de 160 000,00 € et au remboursement de la subvention de la DEAL pour le plan de relance de la construction durable 2021 pour un montant de 16 200,00 €.

### Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre augmente de 400 000,00 € pour des acquisitions foncières et pour l'éclairage public afin de sécuriser les quartiers.

### Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les crédits nécessaires au chapitre 21 seront récupérés sur le chapitre 23. Les opérations initialement prévues sur ce chapitre font l'objet d'un décalage de démarrage.

### Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une reprise de la provision sur créances irrécouvrable de 168 307,49 € doit être faite. Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au chapitre 042 et en dépense d'investissement au chapitre 040.

### Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Des avances ont été versées dans le cadre de l'opération de rénovation de la crèche de Rivière-des-Pères. Afin de récupérer ces avances, 150 045,33 € ont été inscrits à ce chapitre. Ce montant est également inscrit en recette d'investissement au chapitre 041 pour le même montant.

**TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**  
**-133 149.94 €**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget Primitif	DM n°1	Vote
001	Solde d'exécution reporté	6 560 478,26		6 560 478,26
10	Dotations fonds divers et réserves	298 685,82		298 685,82
13	Subventions d'investissement	442 752,45		442 752,45
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		5 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 211,50		1 211,50
021	Virement de la section de fonctionnement	3 710 832,91	-415 874,67	3 294 958,24
024	Produits des cessions	0,00		0,00
040	Opé ordre de transf entre sections	1 106 700,00	132 679,40	1 239 379,40
041	Opérations patrimoniales	0,00	150 045,33	150 045,33
RAR	Restes à réaliser	2 279 314,36		2 279 314,36
<b>Total</b>		<b>14 404 975,30</b>	<b>-133 149,94</b>	<b>14 271 825,36</b>

#### Chapitre 021 - Virement à la section de fonctionnement

Le chapitre 021 est diminué du même montant que le chapitre 023.

#### Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une provision d'un montant de 132 679,40 € doit être faite pour permettre de couvrir le risque concernant l'affaire liée à la société KARUKERA INNOV TP ainsi que les créances irrécouvrables antérieures à 2019. Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en dépense de la section de fonctionnement, chapitre 042.

#### Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Des avances ont été versées dans le cadre de l'opération de rénovation de la crèche de Rivière-des-Pères. Afin de récupérer ces avances, 150 045,33 € ont été inscrits à ce chapitre. Ce montant est également inscrit en dépense d'investissement au chapitre 041.

**TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTES D'INVESTISSEMENT : -133 149.94 €**

L'assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;**

**APRÈS en avoir délibéré,**

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ  
SOIT 23 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS  
(M. GUILLAUME Bernard, Mme PAISLEY Yanetti, M. MIRRE Jocelyn, M. GEOFFROY Luidji)  
03 ABSTENTIONS  
(M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam)**

**ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER la Décision Modificative n° 1 du Budget principal telle que présentée  
ci-dessus.**

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

**04 OCT. 2024**

Fait à Basse-Terre le,

**04 OCT. 2024**

L'affichage et/ou la publication le

**07 OCT. 2024**

Et/ou la notification le

Le Maire



Le Maire



André ATALLAH